

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2722

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3° - Lyon 8°**

objet : **Place d'Arsonval - Travaux de remise en état du pôle d'échanges de transports en commun lyonnais (TCL) - Approbation d'une convention relative à la remise d'ouvrage - Versement d'une subvention d'équipement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2722**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 8°

objet : **Place d'Arsonval - Travaux de remise en état du pôle d'échanges de transports en commun lyonnais (TCL) - Approbation d'une convention relative à la remise d'ouvrage - Versement d'une subvention d'équipement par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) à la Communauté urbaine - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de la place d'Arsonval située dans les 3° et 8° arrondissements de Lyon depuis 1972.

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), maître d'ouvrage pour la construction de la ligne D du métro, a réalisé les travaux d'aménagement de la station Grange Blanche, en tréfonds de la place d'Arsonval.

A cette occasion, un réaménagement de surface est intervenu avec création d'un pôle d'échanges pour le service public des Transports urbains de l'agglomération lyonnaise (TCL), sur la place d'Arsonval.

La remise de l'ouvrage du pôle d'échanges TCL par le SYTRAL à la Communauté urbaine n'est jamais intervenue. De ce fait, cet espace n'a fait l'objet, depuis sa réception, que de quelques interventions d'urgence pour assurer la sécurité des déplacements.

Aujourd'hui, la dégradation de la couche de roulement de la place d'Arsonval est importante et nécessite des travaux de remise en état : gros entretien et renouvellement pour un montant évalué à 550 000 € TTC.

La Communauté urbaine et le SYTRAL se sont rapprochés afin d'envisager les modalités de prise en charge de ces travaux.

Ils ont décidé de formaliser la remise d'ouvrages du pôle d'échanges TCL par le SYTRAL à la Communauté urbaine.

Les travaux de remise en état du pôle d'échanges TCL pourront ensuite être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, le SYTRAL apportant une participation sous forme d'une subvention d'équipement à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Il convient, en conséquence, de formaliser l'accord intervenu entre la Communauté urbaine et le SYTRAL par une convention prévoyant :

- la remise d'ouvrage par le SYTRAL à la Communauté urbaine de la partie centrale de la place d'Arsonval correspondant au pôle d'échanges pour le service public des transports urbains (TCL), le SYTRAL restant occupant du domaine public pour ce qui concerne la partie en tréfonds de la station de métro Grange Blanche,

- la réalisation des travaux de remise en état du pôle d'échanges TCL de la place d'Arsonval par la Communauté urbaine, pour un montant estimé à 550 000 € TTC,

- la participation financière du SYTRAL, soit 50 % du montant hors taxes de la dépense majoré des frais financiers à hauteur de 2,5 % pour le portage du coût de la TVA par la Communauté urbaine dans l'attente du remboursement par le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). La participation du SYTRAL s'établit ainsi à 235 681 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les travaux de remise en état du pôle d'échanges TCL de la place d'Arsonval situé dans les 3° et 8° arrondissements de Lyon,

b) - la convention relative à la remise d'ouvrage du pôle d'échanges TCL et au versement d'une subvention d'équipement par le SYTRAL à la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, sur l'opération n° OP08O2651 individualisée le 9 janvier 2012 pour un montant de 720 000 € TTC à la charge du budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 235 681 € en dépenses et 235 681 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 955 681 € en dépenses et 235 681 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 132 600.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.